

Rapport sur la question espagnole

de l'ancien Ministre M. Daniel Mayer

devant la Comisión des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale

La doctrine des Nations Unies sur le régime franquiste

La proposition de résolution présentée par M. Legendre et un certain nombre de membres de l'Assemblée Nationale, et ainsi rédigée : « L'Assemblée Nationale invite le Gouvernement à renouer immédiatement des relations diplomatiques normales avec l'Espagne » est parfaitement recevable du point de vue légal et en fonction des résolutions adoptées par l'Assemblée des Nations Unies.

Toutefois, une erreur s'est introduite dans l'exposé des motifs de cette proposition de résolution. Ses signataires écrivent, en effet, que l'Assemblée Générale des Nations Unies vient, par 38 voix contre 10 et 12 abstentions, de voter une résolution « invitant » les Etats membres à envoyer des ambassadeurs et des ministres plénipotentiaires à Madrid et à admettre l'Espagne dans les institutions spécialisées de l'O.N.U.

En réalité, il ne s'agit pas d'une invitation, ni même d'une recommandation, comme il est indiqué plus loin. Voici en fait comment se pose le problème :

Le 8 février 1946, le Bureau décida de recommander à l'Assemblée Générale d'inscrire à l'ordre du jour un projet de résolution soumis par le représentant du Panama, au sujet des relations des Membres des Nations Unies avec l'Espagne. Sur la suggestion du représentant des Etats-Unis, appuyé par les représentants de l'U.R.S.S. et du Venezuela, le Bureau décida de recommander l'Assemblée Générale de procéder à l'examen de ce projet, sans le renvoyer à une Commission. Voici le texte de la résolution :

« 1. — L'Assemblée Générale rappelle que la conférence de San Francisco a adopté une résolution aux termes de laquelle le paragraphe 2 de l'article 4 du chapitre II de la Charte des Nations Unies ne pourra s'appliquer à des Etats dont les régimes ont été installés avec l'aide des forces militaires des pays qui ont lutté contre les Nations Unies tant que ces régimes seront au pouvoir.

« 2. — L'Assemblée Générale rappelle que, à la Conférence de Potsdam, les gouvernements du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique, ont déclaré qu'ils n'appuieraient pas une demande d'admission aux Nations Unies du présent gouvernement espagnol, lequel, fondé avec l'appui des puissances de l'Axe, ne possède pas, en raison de ses origines, de sa nature, de ses antécédents et de son étroite association avec les états agresseurs, les titres nécessaires pour justifier son admission.

« 3. — L'Assemblée Générale, faisant siennes ces deux déclarations, recommande aux Membres des Nations Unies de se conformer à la lettre et à l'esprit de ces déclarations dans la conduite de leurs futures relations avec l'Espagne. »

Au cours de la discussion qui eut lieu le 9 février 1946 à la vingt-sixième séance plénière de l'Assemblée Générale, les représentants des Etats-Unis, de la France, de la Norvège, du Royaume-Uni, de l'Uruguay, du Venezuela, de la Yougoslavie, parlèrent en faveur de la résolution. Le représentant de la Tchécoslovaquie estima que les différents Membres des Nations Unies devaient tirer, de la résolution proposée, les conséquences qui s'imposaient dans leurs relations avec l'Espagne et soutenir les Républicains espagnols. Le représentant du Mexique déclara que son gouvernement, en tant que siège du gouvernement républicain espagnol, en exil, était moralement lié à la cause de l'Espagne républicaine, et que son pays, sans chercher à s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Espagne, demandait cependant aux Membres des Nations Unies de s'abstenir d'entretenir des relations diplomatiques avec le régime illégal du Général Franco. Le représentant de Biélorussie attira l'attention de l'Assemblée Générale sur le fait que son pays était effectivement en guerre avec l'Espagne du fait qu'une division espagnole avait combattu, aux côtés de l'Allemagne, sur le front de l'Est.

L'Assemblée Générale adopta cette résolution par 45 voix contre 2.

Enfin, le 12 décembre 1946, la résolution suivante, qui est l'élément principal dans la position que devait avoir ensuite les Nations participantes, a été adoptée :

« A San-Francisco, à Potsdam et à Londres, les peuples des Nations Unies ont

SUR la proposition de résolution formulée par le député M. Legendre et quelques autres membres de l'Assemblée Nationale, tendant à inviter le Gouvernement à renouer des relations diplomatiques normales avec l'Espagne, le député M. Daniel Mayer, ancien Ministre, a présenté un rapport du plus haut intérêt et d'une sereine objectivité. L'Association des Amis de la République Espagnole croit faire son devoir en diffusant ce magnifique document, rendant ainsi service à l'opinion mondiale souvent victime d'une propagande mensongère.

condamné le régime de Franco existant en Espagne et décidé qu'aussi longtemps que ce régime subsistera, l'Espagne ne pourra être admise comme Membre des Nations Unies.

« L'Assemblée Générale, dans sa résolution du 9 février 1946, a recommandé aux Membres des Nations Unies de se conformer à la lettre et à l'esprit des déclarations de San-Francisco et de Potsdam.

« Les peuples des Nations Unies assurent la nation espagnole de leur sympathie constante et de l'accueil chaleureux qu'elle recevra lorsque les circonstances lui permettront d'être admise dans l'Organisation des Nations Unies.

« L'Assemblée Générale rappelle qu'en mai et juin 1946, le Conseil de sécurité a procédé à une étude des mesures que les Nations Unies pourraient prendre ultérieurement à cet égard. Le Sous-comité du Conseil de sécurité chargé de cette étude a conclu unanimement :

a) par son origine, sa nature, sa structure et son comportement général, le régime franquiste est un régime fasciste calqué sur l'Allemagne nazie de Hitler et l'Italie fasciste de Mussolini et institué en grande partie grâce à leur aide ;

b) Au cours de la lutte prolongée menée par les Nations Unies contre Hitler et Mussolini, Franco, en dépit des protestations répétées des Alliés, a fourni une aide très importante aux puissances ennemies. Tout d'abord, par exemple, de 1941 à 1945, la division bleue d'infanterie, la Légion espagnole des volontaires et l'escadrille Salvadore ont combattu contre la Russie soviétique sur le front de l'Europe orientale. En second lieu, en été 1940, l'Espagne a pris Tanger en violation du statut international de cette ville et, du fait qu'elle entretenait une armée dans le Maroc espagnol, elle immobilisait des effectifs considérables de troupes alliées en Afrique du Nord ;

c) Des documents irréfutables établissent que Franco a été coupable, à côté de Hitler et de Mussolini, d'avoir fomenté la guerre contre les pays qui, au cours de la guerre mondiale, se sont finalement associés sous le nom de Nations Unies. Il a été prévu, dans le plan de cette conspiration, que la participation intégrale de Franco aux opérations de guerre serait différée jusqu'à un moment à déterminer d'un commun accord.

« L'Assemblée Générale, convaincue que le Gouvernement fasciste de Franco en Espagne, qui a été imposé par la force au peuple espagnol, avec l'appui des puissances de l'Axe, et qui a fourni une aide matérielle aux puissances de l'Axe dans la guerre, ne représente pas le peuple espagnol et rend impossible, tant qu'il restera au pouvoir en Espagne, la participation du peuple espagnol aux affaires internationales avec les autres peuples des Nations Unies ;

« recommande que l'on empêche le gouvernement espagnol franquiste d'adhérer à des institutions internationales établies par les Nations Unies ou reliées à l'Organisation et de participer aux conférences ou autres activités qui peuvent être organisées par les Nations Unies ou par les institutions précitées, jusqu'à la formation, en Espagne, d'un gouvernement nouveau et acceptable.

« L'Assemblée Générale, désirant, en outre, que tous les peuples pacifiques, y compris le peuple espagnol, participent à la communauté des nations ;

« recommande que, si dans un délai raisonnable, il n'est pas établi un gouvernement tenant son autorité du consentement des citoyens, qui s'engage à respecter la liberté de parole, de culte et de réunion, et à organiser sans délai des élections par lesquelles le peuple espagnol, libéré de toute contrainte ou intimidation, et sans considération de partis, puisse exprimer sa volonté, le Conseil de sécurité étudie les mesures adéquates à prendre pour remédier à cette situation ;

« recommande, dès maintenant, à tous

les membres des Nations Unies de rappeler de Madrid les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires qu'ils y ont accrédités.

« L'Assemblée Générale recommande en outre aux Etats membres de faire rapport au Secrétaire général et à la prochaine assemblée sur les mesures qu'ils auront prises en exécution de la présente recommandation. »

En fonction de ce dernier paragraphe, on apprenait qu'au cours de l'année 1947, quatre Etats firent connaître au Secrétaire général qu'ils avaient rappelé les ambassadeurs et les ministres qu'ils avaient en Espagne ; dix-huit Etats déclarèrent qu'ils n'avaient dans ce pays ni ambassadeurs ni ministres ; trente firent connaître qu'ils n'avaient aucune relation diplomatique avec le gouvernement de Franco ; enfin, un



Franco-Hitler (Hendaye, 1942)

Etat fit savoir qu'il adhérerait à la résolution. Un autre Etat se contenta d'accuser réception du télégramme du Secrétaire général au sujet de la résolution de l'Assemblée.

Au cours de sa session de 1947, l'Assemblée Générale rappela les mesures prises par les Etats membres pour se conformer à sa résolution de 1946 et exprima son assurance que le Conseil de sécurité s'acquitterait des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte aussitôt qu'ils considéreraient que la situation concernant l'Espagne l'exigerait.

La résolution qui a semblé motiver la proposition de résolution de M. Legendre a été adoptée par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies le 4 novembre 1950. En voici le texte :

« L'Assemblée Générale, considérant qu'elle a adopté en 1946, au cours de la deuxième partie de sa première session, plusieurs recommandations au sujet de l'Espagne, dont l'une visait à empêcher l'Espagne d'adhérer à des institutions internationales établies par les Nations Unies ou reliées à l'Organisation, et dont une autre recommandait aux Etats Membres de rappeler de Madrid leurs ambassadeurs et ministres.

« que l'établissement de relations diplomatiques et l'échange d'ambassadeurs et de ministres avec un gouvernement n'impliquent aucun jugement sur la politique intérieure de ce gouvernement,

« que les institutions spécialisées des Nations Unies ont un caractère technique et, en grande partie, non politique, qu'elles ont été créées pour servir les peuples de tous les pays et qu'en conséquence elles doivent être libres de décider d'elles-mêmes s'il est de l'intérêt de leurs travaux que l'Espagne y participe,

« décide :

1. — d'abroger la clause de la résolution 39 (I) adoptée le 12 décembre 1946 par l'Assemblée Générale, aux termes de laquelle l'Assemblée recommandait aux Etats Membres de rappeler de Madrid leurs ambassadeurs et ministres ;

2. — d'abroger la recommandation visant à empêcher l'Espagne d'adhérer à des institutions internationales établies par les Nations Unies ou reliées à l'Organisation, recommandation qui figure dans la même résolution adoptée par l'Assemblée Générale en 1946 et relative aux relations entre les membres des Nations Unies et l'Espagne. »

On le voit, il s'agit, exclusivement, d'abroger les paragraphes de la résolution du 12 décembre 1946 recommandant le retrait des ambassadeurs et empêchant l'Espagne d'adhérer aux organismes internationaux. Tous les autres paragraphes, y compris la constatation que le régime franquiste est un régime fasciste, qu'il a fait le jeu des puissances de l'Axe, et le condamnant pour ces deux raisons principales, demeurent valables.

Illégitimité du Gouvernement fasciste espagnol

Il est sans doute exact que l'assimilation pure et simple au national-socialisme est une exagération. En particulier, Franco ne réclame pas le leading européen pour l'Espagne. Il ne croit pas à la supériorité d'une race sur une autre. Il ne désire pas que les autres nations soient servies à l'égard de l'Etat espagnol. Cependant, son régime est bien un régime de type fasciste.

Tout d'abord, le gouvernement de Franco est illégitime. Au lendemain des élections comprenait seulement 16 communistes, 90 socialistes, 163 républicains, soit 269 députés, contre 142 des partis de droite. Ainsi que le rappelait dans une émouvante conférence, salle Pleyel, le chef du gouvernement républicain espagnol, Don Alvaro de Albornoz, « pas une minute il ne vient à l'esprit de la droite de contester la légitimité des Cortès et la preuve en est qu'elle accepte les représentations qui lui reviennent au Bureau de la Chambre. Toutes les libertés publiques et tous les droits privés se trouvent garantis par les lois et les tribunaux sans que le Pouvoir exécutif dépasse le moins du monde les limites de sa légitime activité. La liberté de presse est absolue et permet aux adversaires du régime non seulement la critique nécessaire au fonctionnement de l'opposition constitutionnelle, mais encore l'attaque immodérée où se confondent liberté et licence et où rivalisent injure et calomnie. Le droit d'association est si scrupuleusement respecté par tous les organismes gouvernementaux que même les cercles où l'on conspire contre la République échappent à tout contrôle. Il existe une liberté de tribune illimitée... »

L'insurrection nationale n'est « le plus sacré des devoirs » qu'au cas où ces libertés ne sont pas respectées. Elles l'étaient.

Au contraire, le régime qu'on a substitué à la République est caractérisé par la concentration des pouvoirs politiques en la personne du général Francisco Franco, Caudillo, chef de l'Etat, chef du Gouvernement, chef du parti unique de la phalange traditionaliste espagnole, généralissime des Armées. « Le chef assume, en toute plénitude, l'autorité la plus absolue. Le chef en répond devant Dieu et devant l'Histoire. » (Statuts de la Phalange.)

Les Cortès, créées par la loi de juillet 1942, comptent 466 membres. Une cinquantaine sont nommés par le Caudillo. Les autres sont des membres de droit (hauts fonctionnaires, chefs du syndicat unique, etc...) mais leur désignation a généralement dépendu de l'Etat ou du parti unique, la Phalange.

Organisme purement consultatif, les Cortès franquistes ne jouent pratiquement aucun rôle (depuis le début de l'année 1949, ils ont été réunis une seule journée, pour entendre un discours du général Franco).

Parti unique, la Phalange est « la discipline par laquelle le peuple, uni dans l'ordre, monte à l'Etat (art. I des statuts). Les organismes directeurs (Junta politique et Conseil national) sont, en grande partie, nommés par le Caudillo, chef de la Phalange, ou désignés en raison de leurs postes, attribués aussi sur nomination du Caudillo.

Toute activité politique distincte de celle de la Phalange est interdite. Les trans-

gressions sont rigoureusement poursuivies devant les tribunaux militaires (délit de rébellion).

« La « communauté nationale syndicaliste » est le syndicat unique et obligatoire dans le cadre de la Phalange. Les chefs des syndicats de chaque branche de production sont nommés par le Gouvernement.

La Phalange contrôle l'ensemble de la presse (les installations, le matériel en sont devenus sa propriété) qui est, en outre, soumise à la censure préalable. Son organe officiel est « Arriba ».

Un catéchisme actuellement utilisé dans toute l'Espagne pour l'initiation catholique, « le nouveau Ripalda », est particulièrement symptomatique s'il s'agit de savoir ce que l'on veut apprendre aux enfants en ce qui concerne les notions de liberté. Qu'on en juge par ces quelques extraits :

Question : Que signifie la liberté de la presse ?

Réponse : Le droit d'imprimer et de publier sans censure préalable toutes sortes d'opinions, quelque absurdes et corruptrices qu'elles puissent être.

Question : Le Gouvernement doit-il supprimer cette liberté par le moyen de la censure ?

Réponse : Evidemment, oui.

Question : Est-ce un péché grave que de s'abonner à un périodique libéral ?

Réponse : Oui, parce que c'est consacrer son argent au mal, placer son espoir dans le désordre et donner aux autres un mauvais exemple.

Question : Y a-t-il d'autres libertés néfastes ?

Réponse : Oui. Liberté d'enseignement, liberté de propagande, liberté de réunion.

Question : Pourquoi ces libertés sont-elles néfastes ?

Réponse : Parce qu'elles permettent d'enseigner l'erreur, de propager le vice, et de comploter contre l'Eglise.

L'organisation de la police et la répression

En ce qui concerne le régime intérieur, il est bon de lire, ou de relire, ces extraits du livre « L'Espagne de Franco », par Emmet John Hugues, chargé du service de presse et d'information à l'Ambassade des Etats-Unis à Madrid. (Ce livre a été publié aux Etats-Unis sous le titre : « Report from Spain ».) :

(Page 184) « ...Le gouvernement espagnol considère la suppression brutale de toute opposition comme une de ses fonctions normales et essentielles. Cette conviction est d'ailleurs la base de la Loi des Responsabilités politiques du 9 février 1939. Après un préambule consacré à de longs éloges de sa propre modération, cette loi explique : « Les offenses retenues sont tous les actes subversifs commis entre le 1^{er} octobre 1934 et le 18 juillet 1936, ainsi que tous les actes d'opposition au Gouvernement nationaliste postérieur à cette dernière date. Les omissions graves sont assimilées aux actes subversifs ». Il n'y a ainsi pas moins de dix-sept catégories d'actes répréhensibles, depuis l'opposition délibérée au Mouvement jusqu'au vaste domaine des « actes ayant contribué à entretenir l'anarchie qui prévalait avant le soulèvement nationaliste ». Les peines prévues sont la mort, la prison, la déportation, la privation des droits civiques, les amendes, à la discrétion de la Cour nationale des Responsabilités politiques et des lois militaires en vigueur. »

(page 189) « ...La police agit de multiples façons contre les « indésirables politiques ». Fidèle aux méthodes nazies, elle exerce une surveillance vigilante sur tous les « ennemis de l'Etat » présumés qui ne sont pas sous les verrous. Elle y ajoute d'incessantes expéditions dans les bars et les cafés des quartiers populeux des grandes villes. Ses agents entrent brusquement, examinant les papiers de tous les consommateurs et « embarquent » ceux dont les antécédents politiques ne leur paraissent pas satisfaisants, ou simplement dont la physionomie et le comportement ne leur plaisent pas. Il ne s'agit pas tant, dans ces expéditions, de mettre la main sur telle ou telle individualité « dangereuse » que de rappeler aux masses que la police est vigilante, qu'elle peut frapper partout, à tout moment.

« Une fois arrêtée, la victime se trouve aux prises avec une procédure qui, tout en la privant des recours les plus élémentaires et en comportant parfois de cruelles tortures, la désespère par son infinie complexité, jusqu'à lui donner le sentiment d'être perdue dans un labyrinthe, dont elle ne sortira jamais... »

(page 191) « ...L'interrogatoire commence dans les vingt-quatre heures qui suivent l'arrivée et s'accompagne quand c'est nécessaire, d'une variété de traitements propres à susciter les « aveux ». L'arrachage des ongles des mains et des pieds est généralement le premier utilisé, car il est considéré comme l'un des moins convainquants. Vient ensuite le travail des yeux et des parties génitales, qui comporte toutes sortes de raffinements. Pour les femmes, on s'attaque, suivant les meilleures traditions médiévales, aux organes les plus sensibles. Dans les affaires importantes, on recourt à un traitement au gaz assez coûteux, ou bien on fait passer dans les corps des détenus un courant électrique de faible voltage. Tout cela n'exclut pas, bien entendu, l'utilisation des lanières de cuir, où des lourds brodequins qui martèlent le prisonnier étendu sur le sol. Deux des spécialistes

les plus distingués de ce genre d'interrogatoire ont reçu les surnoms de David et d'Arias, qui ne sont pas près d'être oubliés... »

Un grand nombre de victimes ont été, naturellement, dénombrées. Je ne donnerai la liste nominative que des parlementaires et des journalistes. Cinquante-cinq parlementaires ont été fusillés, dont voici la sanglante énumération :

— 1 de la Gauche catalane : José SUNYOL GARRIGA

— 4 communistes : Cayetano BOLIVAR, Bautista GARCÉS, Daniel ORTEGA, Eduardo SUAREZ MORALES

— 5 de l'Union Républicaine : Luis BARRENA, Ricardo CORRO MONCHO, José GONZALEZ Y FERNANDEZ BANDERA

Gabriel GONZALEZ TALTABULL, José MINONES

— 13 de la Gauche Républicaine : Francisco AGUADO DE MIGUEL, Francisco CASAS SALA, Eliseo CUADRADO GARCIA, José Maria DIAZ VILLAMIL, Eliseo GOMEZ SERRANO, Manuel MUNOZ MARTINEZ, José PALANCO ROMERO, Juan PESET, Casto PRIETO CARRASCO, Luis RODRIGUEZ FIGUEROA, Miguel RODRIGUEZ MOLINA, Gregorio VILATELA

— 30 Socialistes : Antonio ACUNA CASBALLAR, Graciano ANTUNA ALVAREZ, José ANDRES MANSO, Manuel BARRIOS JIMENEZ, Rafael BERMUDO ARDURA, Antonio BILBATUA ZUBELDIA, Antonio BUJALANCE LOPEZ, Rafael CALVO CUADRADO, Victor Adolfo CARRETERO RODRIGUEZ, Manuel CASTRO MOLINA, Nicolas de PABLO, Luis DORADO LUQUE, Isidro ESCANDELL UBEDA, Ernesto FERNANDEZ JIMENEZ, Higinio GRANADO VALDIVIA, Juan GUTIERREZ PIETRO, Federico LANDROVE LOPEZ, José LOPEZ QUERO, Juan LOZANO RUIZ, José MAESO SAN JOSE, Antonio MARTIN GARCIA, Vicente MARTIN ROMERA, Francisco MENOYO BANOS, Manuel MOLINA CONEJERO, José MOYA NAVARRO, Alejandro PERIS CARUANA, Carlos RIVERA, Luis Vidal, ANCHAS SALCEDO

Miguel VILLALTA, Ricardo ZABALZA ELORGA

— soit 53 députés, auxquels il convient d'ajouter :

— Lluís COMPANYS JOVER, Député aux Cortès et Président du Gouvernement autonome de Catalogne (Gauche catalane),

— Julian ZUGAZAGOITIA, Député aux Cortès et ancien ministre (socialiste),

tous deux arrêtés en 1940 par des formations de la Phalange espagnole avec l'intervention de la Gestapo, dans la zone d'occupation allemande en France, où ils se trouvaient en qualité de réfugiés politiques, conduits en Espagne, condamnés à mort et fusillés.

Devaient d'ailleurs subir le même sort :

— Juan PEYRO, Ancien Ministre (Confédération Nationale du Travail),

— Francisco CRUZ SALIDO, Ancien directeur du journal « El socialista ».

Sont, en outre, décédés dans les prisons espagnoles :

— Julian BESTEIRO FERNANDEZ, Professeur à l'Université de Madrid, Ancien Président des Cortès de la République (socialiste).

— Luis LUCIA LUCIA, Député aux Cortès et ancien Ministre appartenant à la Démocratie chrétienne espagnole.

Voici enfin les noms des 39 journalistes espagnols fusillés ou morts en Espagne à la suite des persécutions :

— Manuel ALVAR, José ANDRADE, Mauro BAJATIERRA (assassiné chez lui par la Phalange), Eduardo BARRIOBERO (soumis au garrot), BENIGNO BEJARANO, Leopoldo BEJARANO (mort en prison), Javier BUENO (pendu), José BULL, « BLUFF », Mariano CABRUJA, Carrasco DE LA RUBIA, José CLARAMUNT, Manuel CIGES APARICIO, Isidro ESCANDELL, José ESCOFET (suicidé), Victor GABIRONDO, Antonio GAYA, Julio GIMENEZ, Angel GUZMAN, Angel GUIJARRO, Eduardo DE HARO, Miguel HERNANDEZ (mort en prison), Antonio DE HOYOS Y VINENT MARQUES DE HOYOS, Manuel LUSTRES (trainé dans les rues), Vicente MARCO MIRANDA (disparu), Federico MORENA, Gabriel OLIVER, Carlos RAHOLA, Constancio RUIZ CARNERO (assassiné chez lui par la Phalange), J. REQUEJO, F. SANCHEZ MONREAL, Vicente SIMON, J. SUNYOL Y GARRIGA, Esteban URQUIAZU, Joaquin VILA VISA, P. VENTURA VIRGILI, Anastasio VITOURIA GARCIA, Augusto VIVERO, ZAFRILLA.

Je possède également le détail par zones pénitentiaires et par sexe des 89.000 prisonniers politiques actuellement incarcérés ou soumis au travail forcé. Ces chiffres sont tirés des déclarations de la Direction

générale des prisons, parues dans la presse franquiste.

J'ai également la liste nominative des 313 anti-franquistes identifiés qui ont été également fusillés ou assassinés pendant les seules années 1948, 1949 et 1950, c'est-à-dire les plus récentes. Une émouvante photographie, marquant le front du christianisme et du socialisme contre Franco, montre des prêtres et des religieuses emprisonnées à Carmona, province de Séville, entourant mon camarade BESTEIRO, ancien Président des Cortès, dans la cour de cette prison où il devait mourir.

J'ai enfin la liste nominative des 466 membres du clergé basque fusillés, emprisonnés ou bannis par les autorités du général Franco à la fin des hostilités, dans le seul pays basque, et de ceux qui se sont exilés pour échapper à la répression.

Le régime de Franco et les Gouvernements de l'Europe Orientale

On a fait, dans la polémique qui a précédé le dépôt et l'exposé du rapport, une assimilation entre le régime franquiste et celui qui sévit dans certains pays de l'Europe orientale. Il est exact qu'une certaine analogie n'est pas invraisemblable, et le socialiste que je suis dénoncerai avec la même vigueur et la même sincérité les faits que je signale ici, quel que soit le pays où ils se déroulent.

Toutefois, quatre arguments, notamment, les différencient :

a) une résolution de l'O.N.U. condamne le régime franquiste ; il n'en est pas de même du régime soviétique ;

b) cette résolution a recommandé le retrait des ambassadeurs à Madrid ; il n'en est pas de même pour Moscou ou les capitales des pays satellites ;

c) il s'agit, actuellement, à l'égard de l'Espagne franquiste, de désigner un nouvel ambassadeur, de revenir symboliquement sur un état de fait, d'en consacrer non moins symboliquement un autre ; il n'en sera pas de même pour la Russie et je n'ai entendu personne réclamer dans l'opinion publique le retrait des représentants de la France dans aucun pays situé au delà du rideau de fer ;

d) il est impossible, en tout cas, depuis 1941, d'établir la moindre analogie entre l'attitude espagnole et l'attitude soviétique dans le conflit international qui a abouti à la chute de Hitler.

Franco et l'Axe

Rappelons par quelques faits l'attitude de Franco à l'égard des Alliés :

Dans une lettre adressée par Hitler à Franco le 6 février 1941, le dictateur allemand se félicitait de l'attitude espagnole : « Nous étions tombés d'accord, à notre rencontre, sur le fait que l'Espagne se déclare prête à signer le pacte des trois puissances et à entrer en guerre. Dans la fixation de la date, nous n'avons jamais parlé d'avenir très lointain, mais c'était au bout d'une période extrêmement brève que vous pensiez, Caudillo, pouvoir prendre les diverses mesures économiques utiles à votre pays. »

Dans le même document, Hitler poursuit : « L'entrée de l'Espagne dans cette lutte n'a pas été envisagée au bénéfice exclusif des intérêts allemands et italiens. L'Espagne elle-même a présenté de très importantes revendications territoriales, pour la réalisation desquelles le Duce et moi-même nous sommes d'accord, dans la mesure conciliable avec une nouvelle ordonnance des positions coloniales de l'Europe en Afrique. »

Vingt jours après, le 26 février, le général Franco répondait à Hitler. Il s'exprimait notamment ainsi : « Vous ne devez absolument pas douter de mon absolu loyalisme à l'égard de cette conception politique et de la réalisation de la fusion de notre avenir national avec celui de l'Allemagne et de l'Italie. C'est avec cette même loyauté que je vous ai, depuis le début de nos négociations, exposé clairement notre situation économique qui constitue l'unique raison pour laquelle il ne nous a pas été possible, jusqu'à présent, de fixer la date de l'entrée en guerre de l'Espagne. »

Si l'on veut des détails sur les prétentions espagnoles, ce sont les « archives secrètes » du Comte Ciano, publiées aux Editions Plon, qui nous les fournissent. On lit, en effet, page 393, comme conditions posées par Franco en 1940 pour entrer en guerre contre l'Angleterre :

« Franco s'était montré enclin à entrer en guerre dès le mois de juin, au moment de l'écrasement de la France. Le 8 août, l'ambassadeur allemand à Madrid informait Berlin que Franco était toujours du même avis, mais formulait plusieurs demandes. En premier lieu, l'assurance que Gibraltar, le Maroc français, la partie de l'Algérie colonisée et habitée surtout par des Espagnols (Oran) reviendraient à l'Espagne, avec un agrandissement des territoires du Rio de Oro et des colonies du Golfe de Guinée... »

Et, page 402, ce compte rendu de l'entrevue du Duce avec le Führer en présence du ministre du Reich, von Ribbentrop, et du Comte Ciano :

« ...Hitler résume brièvement la marche de ses pourparlers avec Serrano et parle du protocole proposé par les Espagnols, d'après lequel l'Allemagne devait s'engager à de larges ravitaillements à l'Espagne contre la promesse d'une intervention espagnole, dès que les préparatifs militaires se-

raient terminés. Toutefois, il n'a pas été demandé que du ravitaillement, mais aussi la cession à l'Espagne de Gibraltar et du Maroc français, d'Oran compris jusqu'au Cap Blanc. A ce moment, le Führer souligne, au préalable, que l'Allemagne revendique un morceau de la Côte marocaine comme point d'appui de son propre commerce. Cela pourrait être Casablanca ou Agadir. Comme le Reich retrouvera ses colonies, et constituera un Empire dans l'Afrique occidentale, il a besoin de posséder une base intermédiaire. Mais à part cela, Hitler craint que l'engagement de cessions territoriales de pareille nature à l'Espagne soit susceptible de déterminer deux réactions : en premier lieu une occupation anglaise des bases espagnoles des Canaries et, en second lieu, l'adhésion de l'Empire français d'Afrique du Nord au mouvement de Gaulle. Cela serait grave et obligerait l'Axe à étendre ses fronts d'opération. »

Les revendications franquistes sur des territoires français

M. Charles Roux, dans « Cinq mois tragiques aux Affaires étrangères (21 mai-1^{er} nov. 1940) », publié à Paris, librairie Plon, confirme (page 224) :

« ...Je n'ai jamais douté que le vacarme de presse et de radio déchaîné au delà des Pyrénées pour revendiquer le Maroc et l'Oranie ne fût à la fois, en effet, de la propagande allemande en Espagne et un gage donné à l'Allemagne par le gouvernement de Franco. »

Enfin, dans un document officiel « The Spanish Government and the axis », publié en mars 1946 par le Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, sous le titre : « Memorandum of l'ambassadeur allemand à Madrid », on retrouve les mêmes renseignements :

« Berlin, 8 August 1940, « Operation : Gibraltar, « Conditions for Spain's entry into the war. »

« Fulfilment of a set of national territorial demands : Gibraltar, French Morocco, that part of Algeria colonized and predominantly inhabited by Spaniards (Oran) and further the enlargement of Rio de Oro and of the colonies in the Gulf of Guinea. »

Quelle est maintenant la position du régime de Franco à l'égard de la France ?

Passons rapidement sur les messes officielles et solennelles qui commémorent, dans la péninsule, la mort de ceux qu'on appelle les « martyrs de Nuremberg », c'est-à-dire les criminels de guerre jugés à Nuremberg :

« Berlin, 8 August 1940, « Operation : Gibraltar, « Conditions for Spain's entry into the war. »

« Fulfilment of a set of national territorial demands : Gibraltar, French Morocco, that part of Algeria colonized and predominantly inhabited by Spaniards (Oran) and further the enlargement of Rio de Oro and of the colonies in the Gulf of Guinea. »

Quelle est maintenant la position du régime de Franco à l'égard de la France ?

Passons rapidement sur les messes officielles et solennelles qui commémorent, dans la péninsule, la mort de ceux qu'on appelle les « martyrs de Nuremberg », c'est-à-dire les criminels de guerre jugés à Nuremberg :

« Berlin, 8 August 1940, « Operation : Gibraltar, « Conditions for Spain's entry into the war. »

« Fulfilment of a set of national territorial demands : Gibraltar, French Morocco, that part of Algeria colonized and predominantly inhabited by Spaniards (Oran) and further the enlargement of Rio de Oro and of the colonies in the Gulf of Guinea. »

Quelle est maintenant la position du régime de Franco à l'égard de la France ?

Passons rapidement sur les messes officielles et solennelles qui commémorent, dans la péninsule, la mort de ceux qu'on appelle les « martyrs de Nuremberg », c'est-à-dire les criminels de guerre jugés à Nuremberg :

« Berlin, 8 August 1940, « Operation : Gibraltar, « Conditions for Spain's entry into the war. »

« Fulfilment of a set of national territorial demands : Gibraltar, French Morocco, that part of Algeria colonized and predominantly inhabited by Spaniards (Oran) and further the enlargement of Rio de Oro and of the colonies in the Gulf of Guinea. »

Quelle est maintenant la position du régime de Franco à l'égard de la France ?

Passons rapidement sur les messes officielles et solennelles qui commémorent, dans la péninsule, la mort de ceux qu'on appelle les « martyrs de Nuremberg », c'est-à-dire les criminels de guerre jugés à Nuremberg :

« Berlin, 8 August 1940, « Operation : Gibraltar, « Conditions for Spain's entry into the war. »

« Fulfilment of a set of national territorial demands : Gibraltar, French Morocco, that part of Algeria colonized and predominantly inhabited by Spaniards (Oran) and further the enlargement of Rio de Oro and of the colonies in the Gulf of Guinea. »

Quelle est maintenant la position du régime de Franco à l'égard de la France ?

Passons rapidement sur les messes officielles et solennelles qui commémorent, dans la péninsule, la mort de ceux qu'on appelle les « martyrs de Nuremberg », c'est-à-dire les criminels de guerre jugés à Nuremberg :

« Berlin, 8 August 1940, « Operation : Gibraltar, « Conditions for Spain's entry into the war. »

« Fulfilment of a set of national territorial demands : Gibraltar, French Morocco, that part of Algeria colonized and predominantly inhabited by Spaniards (Oran) and further the enlargement of Rio de Oro and of the colonies in the Gulf of Guinea. »

Quelle est maintenant la position du régime de Franco à l'égard de la France ?

Passons rapidement sur les messes officielles et solennelles qui commémorent, dans la péninsule, la mort de ceux qu'on appelle les « martyrs de Nuremberg », c'est-à-dire les criminels de guerre jugés à Nuremberg :

« Berlin, 8 August 1940, « Operation : Gibraltar, « Conditions for Spain's entry into the war. »

« Fulfilment of a set of national territorial demands : Gibraltar, French Morocco, that part of Algeria colonized and predominantly inhabited by Spaniards (Oran) and further the enlargement of Rio de Oro and of the colonies in the Gulf of Guinea. »

Quelle est maintenant la position du régime de Franco à l'égard de la France ?

Passons rapidement sur les messes officielles et solennelles qui commémorent, dans la péninsule, la mort de ceux qu'on appelle les « martyrs de Nuremberg », c'est-à-dire les criminels de guerre jugés à Nuremberg :

« Berlin, 8 August 1940, « Operation : Gibraltar, « Conditions for Spain's entry into the war. »

« Fulfilment of a set of national territorial demands : Gibraltar, French Morocco, that part of Algeria colonized and predominantly inhabited by Spaniards (Oran) and further the enlargement of Rio de Oro and of the colonies in the Gulf of Guinea. »

Quelle est maintenant la position du régime de Franco à l'égard de la France ?

Passons rapidement sur les messes officielles et solennelles qui commémorent, dans la péninsule, la mort de ceux qu'on appelle les « martyrs de Nuremberg », c'est-à-dire les criminels de guerre jugés à Nuremberg :

« Berlin, 8 August 1940, « Operation : Gibraltar, « Conditions for Spain's entry into the war. »

« Fulfilment of a set of national territorial demands : Gibraltar, French Morocco, that part of Algeria colonized and predominantly inhabited by Spaniards (Oran) and further the enlargement of Rio de Oro and of the colonies in the Gulf of Guinea. »

Quelle est maintenant la position du régime de Franco à l'égard de la France ?

Passons rapidement sur les messes officielles et solennelles qui commémorent, dans la péninsule, la mort de ceux qu'on appelle les « martyrs de Nuremberg », c'est-à-dire les criminels de guerre jugés à Nuremberg :

« Berlin, 8 August 1940, « Operation : Gibraltar, « Conditions for Spain's entry into the war. »

« Fulfilment of a set of national territorial demands : Gibraltar, French Morocco, that part of Algeria colonized and predominantly inhabited by Spaniards (Oran) and further the enlargement of Rio de Oro and of the colonies in the Gulf of Guinea. »

Quelle est maintenant la position du régime de Franco à l'égard de la France ?

Passons rapidement sur les messes officielles et solennelles qui commémorent, dans la péninsule, la mort de ceux qu'on appelle les « martyrs de Nuremberg », c'est-à-dire les criminels de guerre jugés à Nuremberg :

« Berlin, 8 August 1940, « Operation : Gibraltar, « Conditions for Spain's entry into the war. »

« Fulfilment of a set of national territorial demands : Gibraltar, French Morocco, that part of Algeria colonized and predominantly inhabited by Spaniards (Oran) and further the enlargement of Rio de Oro and of the colonies in the Gulf of Guinea. »

Quelle est maintenant la position du régime de Franco à l'égard de la France ?

Passons rapidement sur les messes officielles et solennelles qui commémorent, dans la péninsule, la mort de ceux qu'on appelle les « martyrs de Nuremberg », c'est-à-dire les criminels de guerre jugés à Nuremberg :

« Berlin, 8 August 1940, « Operation : Gibraltar, « Conditions for Spain's entry into the war. »

« Fulfilment of a set of national territorial demands : Gibraltar, French Morocco, that part of Algeria colonized and predominantly inhabited by Spaniards (Oran) and further the enlargement of Rio de Oro and of the colonies in the Gulf of Guinea. »

Quelle est maintenant la position du régime de Franco à l'égard de la France ?

Passons rapidement sur les messes officielles et solennelles qui commémorent, dans la péninsule, la mort de ceux qu'on appelle les « martyrs de Nuremberg », c'est-à-dire les criminels de guerre jugés à Nuremberg :

« Berlin, 8 August 1940, « Operation : Gibraltar, « Conditions for Spain's entry into the war. »

« Fulfilment of a set of national territorial demands : Gibraltar, French Morocco, that part of Algeria colonized and predominantly inhabited by Spaniards (Oran) and further the enlargement of Rio de Oro and of the colonies in the Gulf of Guinea. »

Quelle est maintenant la position du régime de Franco à l'égard de la France ?

Passons rapidement sur les messes officielles et solennelles qui commémorent, dans la péninsule, la mort de ceux qu'on appelle les « martyrs de Nuremberg », c'est-à-dire les criminels de guerre jugés à Nuremberg :

daire « Globe », sous le titre « dix mille prostituées en grève ». Dans les journaux illustrés, les informations sensationnelles ne prennent jamais la place des nus féminins, indispensables et abondants, si la revue veut conserver son tirage et l'augmenter...

« Il y a quelque temps, un correspondant d'un journal sud-américain écrivait sur l'immoralité de Paris une chronique que le sous-directeur d'« Arriba » me fit lire. On ne peut rien lire de si triste, de plus honteux, pour un peuple civilisé, ni rien qui ravale plus une race évangélisée... C'était aussi une de ces choses qui exigent des journaux blindés comme il convient et une clientèle idoine, qui n'est pas nombreuse en Espagne, heureusement. »

Le « Bulletin ecclésiastique de l'Archevêché » publia la circulaire suivante du Cardinal Primat (Tolède, 19-4-47) :

Etant donné que quelques livres d'auteurs étrangers mentionnés à « l'Index des Livres interdits » ont circulé, nous attirons l'attention des fidèles sur le fait que toutes les œuvres d'Anatole France sont interdites par décret du Saint Office du 31 mai 1922 et que tous les livres d'Henri Beyle et tous les romans d'Henri Murger se trouvent également à l'index. Nous avons attiré l'attention de la direction générale de la Propagande sur ce fait et nous avons eu la satisfaction de la voir publier une circulaire en date du 14 déclarant que « afin d'éviter aux éditeurs certains inconvénients... La Direction générale publie sa décision de considérer comme interdits, en vertu de la convention établie entre le Saint-Siège et le gouvernement espagnol, les ouvrages mentionnés à « l'Index des Livres interdits ».

« Outre les livres cités dans l'Index, notre devoir est d'attirer l'attention sur les romans et les ouvrages étrangers traduits en espagnol, ouvrages très libres et inconvenants, surtout pour la jeunesse espagnole. En effet, leurs récits sont très crus et ils défendent des doctrines immorales. Le jugement critique du secrétariat de l'Assemblée technique de l'Action catholique pourra être très utilement consulté par les lecteurs et par ceux qui ont la charge de diriger la conscience de ceux-ci. »

« Production », Madrid, 22-2-1947 :

« La France, l'ennemi public n° 1.

« La France, violant une fois de plus ses engagements internationaux, a mis en liberté le chef riffain Abd-el-Krim, de sinistre mémoire pour les Espagnols, le transportant sur la Côte d'Azur pour qu'il puisse conspirer contre la paix du Maroc espagnol. La France poursuit ainsi son histoire de pays agresseur et perturbateur... »

« Aucun pays au monde ne peut rivaliser avec la France comme provocateur de guerres et organisateur de conspirations. Si la France était plus puissante, personne ne pourrait vivre tranquille en Europe. Les Français se plaignent d'avoir été envahis trois fois au cours des derniers soixante-dix ans, mais ils ne disent pas que ce sont eux qui ont essayé d'envahir les autres et qu'ils ont trouvé à qui parler, essayant deux honteuses défaites pour calmer leur appétit de tueries et de pillage. »

« C'est la France qui a armé Abd-el-Krim en 1921, pour qu'il puisse assassiner les Espagnols et c'est elle qui le soutint jusqu'au jour où, après le retrait de Xauen, le chef riffain paya ses protecteurs de la monnaie qu'ils méritaient en faisant s'effondrer, en vingt-quatre heures, la zone française et en mettant le siège à Fez. »

« La France appela l'Espagne au secours et, oubliant sa honteuse attitude, nous nous montrâmes, comme toujours, généreux en acceptant d'attaquer Abd-el-Krim qui fut délogé de sa tanière et complètement écrasé dans la campagne d'Alhucemas. Une fois de plus, selon sa perfide tactique, la France, à qui Abd-el-Krim s'était volontairement rendu, refusa de le livrer à l'Espagne... Maintenant, au mépris de sa parole et de sa signature apposée au bas d'inviolables documents, elle prend unilatéralement la décision de le remettre en liberté. La République française est l'ennemi n° 1 de l'Espagne et le gouvernement de Paris n'a d'autre espoir que de déchaîner la guerre en Espagne et de lancer le monde entier contre l'Espagne. Comme les tueurs, dont le plus grand plaisir est de donner des coups de couteau dans le dos et de voler des portefeuilles, la France ne pense qu'à troubler la vie des peuples honorables, dignes et laborieux qui ont le malheur d'être ses voisins. »

L'hebdomadaire de la Phalange, « El Español », publiait le 1er et 8 mars 1947, des articles reproduisant les déclarations vraies ou fausses d'Espagnols revenus de France. Voici le titre de ces articles :

« En France fonctionnent des camps de concentration et des tchékas pour Espagnols. »

« Dans la prison de Rivesaltes, on emploie la chaise électrique (1-3-47). »

« Rouges espagnols dans les prisons de France. »

« C'est dans les prisons de Elnes, Montpellier, Rennes-les-Bains et dans le camp de Noet que l'on trouve les groupes les plus nombreux (8-3-47). »

« En France fonctionnent des tchékas pires que celles de Barcelone durant la période marxiste. On y brutalise les détenus en leur infligeant des châtiments répugnants. On ne permet pas aux prisonniers de se défendre et on leur refuse même la nourriture. Les camions de la Croix Rouge sont utilisés pour le transport et l'assassi-

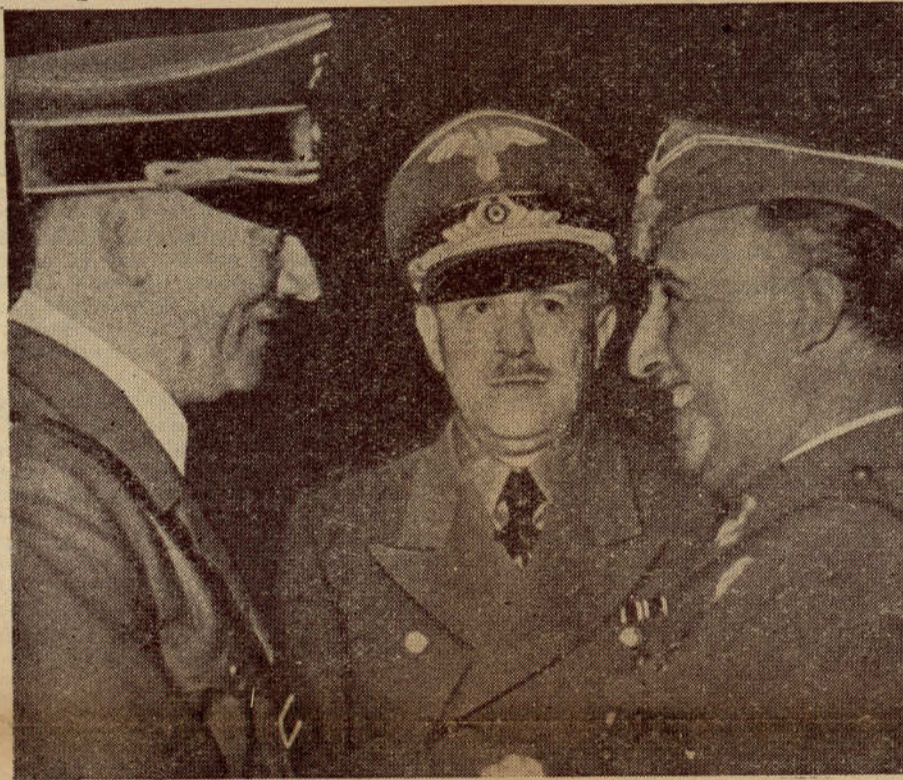
nat des internés. Et tout cela ne se fait pas toujours de manière clandestine, mais souvent en plein jour et avec la collaboration de ce qu'on appelle les « autorités » du pays voisin. Il est paradoxal que ce soit dans le pays d'où partent les cris les plus forts réclamant la liberté et la démocratie que l'assassinat soit devenu une profession et la délation un moyen de vivre. (« El Español », 1-8-47). »

La suppression du bague de l'île du Diable a provoqué des articles de « La Prensa » de Barcelone et de « Arriba » (28-4-46), accusant le système pénitentiaire français des pires atrocités. Parmi les peines infligées aux condamnés, figureraient celle-ci :

« ...L'une d'elle consiste à déshabiller la victime et à l'attacher à un arbre, et les Indiens, chasseurs d'hommes, frappent avec des écorces aussi flexibles que des lanières de cuir celui qui essaie de fuir. Le châtimement ne cesse que quand le corps du condamné est en sang. Quand il perd connaissance, on le transporte dans un cachot souterrain. »

« Jamais un condamné n'est sorti vivant de ce martyre. Voici, à grands traits, une courte explication du magnifique système de rédemption que suit dans ses colonies pénitentiaires « la douce France ». »

Des éléments phalangistes, encadrés par la S.E.U. (syndicat espagnol universitaire),



Rappelez-vous, Français !!

avaient organisé, le 11 mars 1946, une grande manifestation antifrançaise qui devait se porter devant les édifices de l'ambassade de France et de l'Institut français. La police dispersa les manifestants. Cependant, quelques petits groupes se rendirent dans le centre de Madrid, portant des pancartes qui demandaient par dérision : « La grâce pour Petiot, héros du maquis français », réponse, qui voulait être humoristique, à la campagne menée en France pour obtenir la grâce de Cristino GARCIA.

Les journaux quotidiens ont fait le silence sur cette manifestation. Néanmoins, le journal phalangiste universitaire, « La Hora » (14-3-46) lui consacre sa première page, sous le titre :

« Liberté pour Petiot. Pitié pour le pauvre petit Petiot ! Le peuple espagnol conscient contre la terreur française. »

« Guin menace la paix et la démocratie. »

Un éditorial ironique demande « aux universitaires de tous les pays de s'unir contre les féodalités. Pour les libertés humaines, vive le Dr Petiot ! »

Sous le titre « Quatre ans de pouvoir », le journal « ABC » annonçait, le 8 janvier 1949, qu'il avait acquis l'exclusivité pour l'Espagne « des mémoires écrits par le maréchal Pétain à l'île d'Yeu ». Il publie, le 9, en première page, la photographie du maréchal tapotant la joue d'un enfant. Ces mémoires sont en réalité les notes remises par le maréchal Pétain durant son procès à son avocat M. Isorni.

La lettre de l'amiral Leahi au maréchal Pétain lue au cours de l'audience du 1er août 1945 est reproduite dans ces notes. Mais la traduction qui en est faite change totalement le sens du dernier paragraphe. Au lieu d'écrire « un refus positif de faire la moindre concession aux demandes de l'Axe, s'il pouvait amener immédiatement des peines supplémentaires à votre peuple, n'en aurait pas moins été, à la longue, avantageux pour la France », la version espagnole donne : « un refus positif... n'aurait pas été, à la longue, avantageux pour la France ». (« ABC », 9, 11, 12-1-49).

Par ailleurs, sous la rubrique « Lettres au Directeur » et sous le titre « Pétain l'innocent n° 1 », la revue hebdomadaire « Criterio » publiait, le 15-1-49, une lettre ouverte de M. Diaz-Ratg qui, s'étant trouvé enfermé à Fresnes durant quinze mois, affirme y avoir acquis la conviction que

« Pétain a sauvé l'Europe à Montoire ». »

Le dramaturge espagnol, Jacinto Benavente, s'est lancé dans un long plaidoyer en faveur du maréchal Pétain. « ABC » (28-11-47) publie en première page, sur trois colonnes et en petits caractères, l'article où Benavente tente de justifier la conduite du maréchal pendant l'occupation. Cet article s'achève par cet appel pressant :

« Que pouvait faire le maréchal Pétain ? Qui pourrait l'accuser d'antipatriotisme ? Il ne s'agit pas d'une immixtion dans les affaires privées de la France, quoique, de toute façon, la France ne doive pas trouver si étonnantes ces interventions. N'y aura-t-il pas une voix autorisée, celle d'un chef d'Etat ou du Père de la Chrétienté, une voix seulement qui demande la grâce, la liberté du maréchal Pétain ? La France est la première à devoir lui être reconnaissante. Quand l'Histoire retrouvera sa majestueuse sérénité... la condamnation du maréchal Pétain ne sera pas une page glorieuse dans l'Histoire de la France, ni d'avoir permis que ce soient les portes d'une prison qui s'ouvrent pour laisser passer le défenseur de Verdun dans l'Eternité... »

« Je ne sais ce que les lecteurs penseront de mon article. Mais je sais qu'il obéit à une véritable obsession qui va jusqu'à troubler mes rêves... »

Le lendemain, « ABC » publiait un éditorial dans lequel il déclare que « tous les

comme supérieur à l'occupant. En outre, les Allemands n'admettront jamais qu'ils ont été vaincus par les Français... On peut affirmer qu'au début de la troisième année d'occupation, le vainqueur est jugé par le vaincu avec une sorte de pitié mêlée d'un sentiment de supériorité auquel ne manque pas une certaine dose d'affection... Mais cette affection ne serait-elle pas, par hasard, une conséquence du sentiment de supériorité ?

Les miliciens français collaborateurs des journaux espagnols antifrançais

« Madrid » publiait, les 11 et 12 mars 1949, deux articles particulièrement odieux contre la Résistance de l'ancien chef milicien Maurice Ivan Sicard. Ces articles publiés sous le titre « La vérité sur la Libération de la France » ont pour but non seulement de discréditer entièrement le rôle joué par la Résistance dans la libération de la France, mais encore de rendre la Résistance française responsable des atrocités allemandes de Tulle et d'Oradour-sur-Glane. L'ancien milicien présente les actions terroristes allemandes comme représailles des atrocités commises par la population française sur les soldats allemands. La population féminine d'Oradour aurait, notamment, crevé les yeux de ces soldats. Les véritables chefs de la Résistance française, du C.N.R., des F.T.P. et des F.F.I. étaient, selon lui, des officiers russes dont il cite les noms. La conclusion est que la Résistance entre les mains des communistes avait surtout pour but l'extermination des anticommunistes français.

Le 12 mars 1949, « Madrid » publiait un second article de Maurice Ivan Sicard qui, s'appuyant sur certains témoignages, dresse le bilan des « assassinats commis par les libérateurs, qui se chiffrent par 100.000 exécutions. »

Rappelons que M. Maurice Ivan Sicard, ancien agent de Doriot, a été condamné à mort par contumace par les tribunaux français.

Tous ces extraits sont tirés du Bulletin de presse espagnole.

Y a-t-il quelque chose de changé depuis leur publication ?

Certainement pas. Voici ce que publiait, en juillet 1950, le journal « Si », organe de la Garde de Franco :

« Souvenez-vous, instant par instant, de Gibraltar, qui nous fait affront. Souvenez-vous du vol des deux tribus marocaines à la faveur de la convention de 1925, alors que la France nous appelait à l'aide pour qu'Abdel-Krim n'écrasât pas ses possessions du Maroc, alors que nous nous employions au fameux débarquement d'Alhucemas. Souvenez-vous de Tanger, comme de Gibraltar, avec la même tension. Et d'un autre dépouillement, de Sidi-Ifni — Santa Cruz de Mgr Pequeña — réduit à quinze cents kilomètres, parce que l'on avait faussé les limites sur les cartes lorsque se réunirent les plénipotentiaires espagnols et français. N'oubliez pas l'amputation de nos droits sur la Guinée qui fut ramenée au tiers, non plus que la confiscation de grandes étendues en Afrique saharienne, les poignées de sable que l'on nous jeta comme un os à un chien. Ni cette Andorre, autre enclave comme Gibraltar, urticaire permanente de notre sentiment national. Et ne manquez pas d'étudier la carte du Maroc avant les traités, notamment celui de 1902, les frontières entre les embouchures du Sebou et de la Moulouya. »

« C'est un minimum, un minimum imminent. Nous ne parlons pas de l'Oranais, ni de l'Algérie, peuplés et faits du sang et avec les bras d'Espagnols que la coaction de l'Etat français convertit en gavaches, sous peine d'expulsion et de spoliation. Nous ne parlerons pas non plus, maintenant, des Pyrénées. Simplement de ce qui doit nous être rendu, en stricte morale, parce que n'appartenant ni à l'Angleterre, ni à la France. Pour les peuples, les années sont des minutes. Et l'horloge du monde va très vite. Ce qui veut dire que, si au XIX^e siècle on a transformé la carte au caprice des puissants, à toute heure (à l'heure « H » de la troisième guerre mondiale, par exemple) la carte peut être de même modifiée par le crayon des chancelleries. Rien n'est définitif, sauf ce qu'en milice on qualifie de « volonté de vaincre ». »

Parlant du réarmement allemand, le numéro du 25 octobre 1950 de « El Pensamiento Navarro » écrit :

« Les politiciens français, reconnaissant toujours leur incapacité et même leur manque de décision pour se défendre (ni aux yeux des Allemands, ni aux yeux des Russes) n'ont d'autre aspiration que de laisser l'Allemagne désarmée afin d'être libérés d'attaques éventuelles, même si un jour la Russie bolchévique s'annexait l'Europe jusqu'à la Méditerranée. Il n'y a pas à discuter. L'Europe occidentale pourra se sauver avec l'Allemagne ; sans elle, elle est perdue. La France n'est pas une garantie, mais bien le contraire. Un pays qui n'aspire qu'à vivre de la faiblesse de l'autre ne va nulle part, et c'est la porte ouverte à tous les envahisseurs. »

Le 22 novembre 1950, on lit ces lignes dans « La Gaceta del Norte » :

« Que peut-on attendre d'une politique qui donne ces jours-ci, en France, le spectacle répugnant et rancunier d'une opposition à ce que finisse l'opprobre d'avoir incarcéré le maréchal Pétain, avec ses 96 ans et son immense gloire ? »

Socialistes, communistes, républicains, sont volontairement confondus. Le journal « ABC », du 2 décembre 1950, parle en ces termes du gouvernement travailliste de Grande-Bretagne :

« L'Angleterre s'oppose à ce que le général américain Mac Arthur bombarde les bases mandchouriennes de l'armée chinoise qui est entrée ces jours derniers en action, et cause des ennuis à l'armée des Nations Unies.

« L'Angleterre s'oppose à ce que les Etats-Unis prennent telle ou telle décision définitive contre l'U.R.S.S.

« L'Angleterre s'oppose à tout ce qui pourrait amener l'U.R.S.S. à perdre sa sérénité et à déclarer une guerre ouverte.

« L'Angleterre, — ou plutôt, le travailisme anglais — s'oppose et s'opposera à l'anéantissement de l'U.R.S.S. au moyen de la guerre. Les travaillistes savent fort bien que la destruction du communisme en Russie sera suivie, peu de temps après, de la mort par épuisement du socialisme sous toutes ses formes. Aussi, l'Angleterre s'opposera-t-elle tant qu'elle le pourra à l'anéantissement militaire de l'U.R.S.S.

« Communisme et socialisme sont frères ; la seule différence réside dans leur tempérament : le communisme est nerveux, impatient et passionné ; le socialisme est plus serein, plus prudent, plus patient : il veut arriver au même but, mais sans bruit, sans violence. »

Nouvelle vague de revendications visant la France

Les prétentions de la presse à l'égard de la terre africaine sont reprises très officiellement par le Général Franco lui-même qui, le 21 octobre 1950, à Villa Cisneros, fit le discours suivant (« Documentation française », n° 105, du 20 novembre 1950) :

«...Nous avons parcouru, ces jours-ci, du nord au sud, nos possessions africaines, ces résidus de la mauvaise et injuste répartition de cette côte du nord-ouest africain dont on ne nous a donné que la peau et les os (Vifs applaudissements). Cet état de chose s'est traduit par des difficultés sans nombre puisqu'il ne s'agit pas d'une zone où l'on puisse établir une industrie de grand rendement, ni de l'occupation de grandes zones peuplées où les résultats récompensent les sacrifices, mais de terres arides, de terres assoiffées, de terres rudes, dures et pierreuses... »

« Personne ne pourra nous dire que le peuple espagnol n'est pas un peuple colonisateur. Nous pouvons assurer en outre que c'est un peuple qui fait des miracles parce qu'il n'existe pas une seule nation dans l'univers qui ait eu à affronter une œuvre civilisatrice semblable à celle que l'Espagne a entreprise. Si (au siècle dernier) le pays n'avait pas été éloigné des grands problèmes européens, et si sa politique avait été bonne et saine, notre position en Afrique eût eu une puissance et une extension rarement égalées par d'autres nations. A cet égard, le Mouvement national est venu revaloriser l'esprit espagnol dans tous ses aspects et il affronte aujourd'hui les problèmes du Sahara et d'Ifni et tous les problèmes intérieurs et extérieurs, en leur donnant la solution appropriée... »

«...Ce fut en 1887 que les Sultans reconquirent à notre patrie le droit de posséder un territoire derrière les Canaries en terre africaine. J'espère que si le monde s'engage dans la voie qui convient, les injustices que nous avons subies seront corrigées et que nous arriverons à une situation qui rendra notre effort plus fructueux. Tel est le prix que nous pouvons mettre à notre amitié étant donné qu'on nous a fait obstacle tant de fois. »

Après ce discours, le général Franco fit, à Santa-Cruz de Tenerife, une nouvelle allusion aux revendications coloniales qu'il avait rappelées à Villa Cisneros.

Dans la note de la Documentation française n° 105, du 20 novembre 1950, à laquelle je viens de me référer, nous lisons la confirmation de ces discours sous la forme suivante :

« L'article paru dans la revue « Africa » de septembre 1950 et qui rappelait les justes revendications de l'Espagne » annonçait une nouvelle offensive des « Africanistes » et du gouvernement, qui avaient mis une sourdine à ces revendications depuis la victoire alliée.

« Sous le titre « L'Afrique à la lumière des événements actuels », M. Joaquin Arraras écrivait, dans la revue des Africanistes espagnols :

«...Il est juste de dire que l'on ne nous a pas permis grand-chose en Afrique. Nous avons toujours été traités dans les conférences, traités et congrès, comme un peuple satellite de troisième ordre et, en certaines occasions, des conjurations furent ourdies pour diminuer encore nos droits. Nous avons été désavantagés d'une façon indigne et injuste chaque fois que l'on a procédé à la répartition du continent africain. L'Espagne africaine représente les derniers pourcentages de la répartition. En ce qui concerne la valeur économique, l'Angleterre possède les 40 % de la richesse africaine, la France les 42 %, l'Italie et la Belgique les 3 % chacune, le Portugal les 2 % et l'Espagne le 0,03 %... L'orgueil espagnol souffre de cet état de choses... La dispersion même des parcelles de territoire laissées à l'Espagne rend suprêmement hétérogène le lot mesquin de l'Afrique espagnole. On nous a laissés les racures, disait

un homme politique en commentant le Traité de 1912.

« Et cependant, chaque fois que se posent les problèmes relatifs au continent africain, l'Espagne surgit, convoquée par la force irrésistible de sa géographie et par l'impératif de son destin historique... La frange marocaine que l'on nous a assignée est un corridor qui va d'une mer à une autre. En face est l'Espagne, vigie du Détroit, qui tient sous sa domination un des points vitaux du monde. C'est pour cela que malgré toutes les considérations et tous les efforts pour nous annuler et nous reléguer dans un coin, aux heures critiques, lorsque se décide le destin de la planète, l'Espagne surgit telle qu'elle est en réalité, la première et la plus considérable avancée de l'Afrique, le boulevard primordial entre l'Atlantique et la Méditerranée. C'est à ces heures solennelles que l'on nous rend justice, une justice qui a tous les caractères d'un acte de contrition. »

Plus grave peut-être, encore est la déclaration de M. Martin ARTAJO, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, lue aux Cortès le 14 décembre et dont voici des extraits, d'après l'Agence Reuter :

« Mais l'Espagne, dit M. ARTAJO, est en droit de demander des réparations pour le préjudice économique qu'elle a subi du fait de l'isolement à la suite de l'action des Nations Unies... »

«...C'est dans le domaine économique beaucoup plus que dans n'importe quel autre, poursuit M. ARTAJO, que nous espérons une modification sincère de l'attitude des autres nations à notre égard. C'est dans ce domaine que le dommage causé à notre peuple peut être le plus facilement réparé. »

Nous voilà fixés sur les revendications espagnoles.

Le fascisme espagnol et la politique de défense occidentale

Dans la dernière partie de ce rapport, je voudrais m'adresser plus particulièrement à ceux de nos collègues qui s'imaginent pouvoir faire entrer demain, après qu'on lui aura envoyé un ambassadeur, l'Espagne franquiste dans le Pacte Atlantique ou dans des associations quelconques des puissances occidentales.

Trois arguments principaux me paraissent s'opposer à une telle conception :

1° En matière d'armement, il est impossible de compter sur l'Espagne. Un certain nombre de renseignements provenant de sources diverses confirment cette appréhension.

La qualité de l'armement dans l'armée espagnole est très déficiente. Par exemple, prenons une division d'infanterie : selon les dotations officielles, une division doit posséder l'armement suivant : 240 fusils mitrailleurs, 108 mitrailleurs, 24 mitrailleurs anti-aériens, 54 mortiers de 50, 18 mortiers de 80, 36 canons antichars et 36 pièces d'artillerie de campagne. Actuellement, il n'y a pas une seule division espagnole dont l'armement dépasse 60 % l'armement prévu officiellement. Et ces 60 % sont composés d'un matériel hétérogène, dont la plus grande partie a été utilisée pendant la guerre civile espagnole.

Il en est de même dans les unités d'artillerie. Tout l'armement est très ancien et dans sa plus grande partie hors d'usage. Pour se faire une idée plus nette de cette affirmation, voici les canons actuellement en service :

« Schneider » modèle 1906, de 70 ; « Schneider » modèle 1900, de 75 ; « Legionario » modèle 1900, de 75 ; « Legionario » modèle 1911, de 75 ; « Krupp » court et long de 77 ; « Legionario » modèle 1914, de 100 ; canon d'accompagnement « Legionario » système « Schneider » de 105 ; obusier d'accompagnement « Vickers » modèle 1933 de 105 ; obusier de montagne « Schneider » modèle 1919, de 105 ; obusier « Krupp » modèle 1914, de 149 ; canon T.R. « Krupp » modèle 1815, de 150 ; obusier « Schneider » modèle 1817, de 155 ; mortier « Schneider » modèle 1916, de 260 ; obusier « Legionario » modèle 1917, de 305.

L'état du matériel dans les unités motorisées est encore pire que dans les autres unités de l'Armée, n'arrivant pas aux 40 % du matériel utilisable. Un exemple : dans un des derniers défilés militaires qui a eu lieu à Madrid, les chars de combat ont défilé sur des camions, dans l'impossibilité où ils se trouvaient de pouvoir se déplacer par leurs propres moyens. Les chars de combat en usage sont : le Vickers Carden de dix tonnes ; Maybach, de 5,5 tonnes ; Krupp, de 5 tonnes ; Ansaldo Fiat et l'allemand « Tigre ».

Les effectifs nominaux de l'armée espagnole s'élèvent à peu près à 300.000 hommes. En réalité, les effectifs qui font du service actif et qui reçoivent pourtant une certaine instruction militaire, sont réduits à 50 % du chiffre antérieur. Les autres font leur service militaire dans leurs foyers, avec une permission illimitée qui a été dispensée par un officier de l'unité à laquelle ils appartiennent. Ce système de permissions illimitées est très généralisé dans l'armée espagnole, et c'est une source de revenus pour les officiers, du moment qu'il n'y a aucune dépense pour des soldats considérés comme présents dans leurs unités.

L'instruction militaire pour les soldats, sous-officiers et officiers reste à peu près la même que celle d'avant la guerre civile : maniement du fusil, instruction en champ

ouvert, etc... L'actuel système d'entraînement, adopté par toutes les armées du monde, est presque inconnu des militaires espagnols, au moins dans son application. Une preuve : il y a quelques mois, les journaux espagnols publiaient, à grand renfort de titres, qu'on avait réalisé les premières manœuvres de parachutistes, avec grand succès. Dans ces manœuvres, prirent part la totalité des forces de cette spécialité : 45 hommes. Cette propagande d'un fait qui dans n'importe quel autre pays serait passé inaperçu, est une preuve du retard de l'armée espagnole, en ce qui concerne son instruction militaire.

De même, M. Joseph G. HARRISSON écrivait en juillet 1949, dans « the Christian Science Monitor » (Boston) :

« Mettre l'Espagne en conditions pour donner une aide importante en cas d'attaque russe contre l'Europe occidentale — et l'on ne discute cette question qu'à cet égard — ne nous coûterait point des centaines de millions, mais, probablement, des milliards de dollars. Voici pourquoi : l'armée espagnole est complètement dépourvue de tanks modernes ; elle n'a qu'une poignée de tanks allemands et italiens d'il y a quinze ans. Elle est également dépourvue d'artillerie, qui serait nécessaire pour défendre les cols des Pyrénées et sa longue côte. Elle a assez de fusils pour la moitié de ses soldats, mais ceux-ci seraient probablement, très vite, sans munitions. Elle a peu de matériel de communications, d'hôpitaux de campagne, de camions et de mortiers. En outre, du fait de cette carence, elle n'a pu entraîner ses officiers et ses soldats à l'emploi de ces armes. L'arme aérienne est virtuellement inexistante. Dans un monde où ne comptent que les avions-fusées et où les superforteresses elles-mêmes ont passé de mode, ce pays n'a que quelques avions de chasse qui avaient déjà été relégués dans tous les pays avant la seconde guerre mondiale. Quant aux bombardiers, elle n'en a aucun qui ne serait détruit dans la demi-heure suivant l'entrée en guerre. La marine est un peu mieux, mais elle ne compte que cinq croiseurs, 18 destroyers, cinq sous-marins et une cinquantaine de bâtiments auxiliaires... »

Dans « U.S. and World Report » (Washington) on lisait en mars 1949 :

«...Politiquement, l'aide à Franco n'est pas la meilleure façon de se gagner l'appui du peuple espagnol. Le gouvernement dirige le pays par la force, et non par le libre choix des Espagnols. Il y a une armée de plus de 500.000 hommes, et une police de plus de 100.000. On voit partout des uniformes. Au total, le gouvernement dépense plus de 50 % de son budget pour ses seules forces de sécurité. Les fonctionnaires du gouvernement admettent, en privé, que Franco ne pourra jamais gagner d'élections libres. Des observateurs conservateurs lui concèdent l'appui de 25 % de la population. »

M. Homer BIGERT, dans le « New-York Herald Tribune », écrivait en mars 1949 :

«...L'aide américaine doit être rigoureusement conditionnée. Il faudrait établir un projet de restauration progressive des libertés civiles et ne concéder de crédits qu'à mesure de leur rétablissement. Et, compte tenu de la corruption du régime franquiste, tout projet important de restauration économique de l'Espagne, financé par les U.S.A., exigerait la présence en Espagne d'une commission de contrôle américaine.

« En attendant, à moins que l'évolution de Franco ne s'accélère de façon considérable, l'Espagne ne sera que d'une faible valeur comme alliée contre le communisme. »

La presse anglaise lui fait écho dans un numéro du « Manchester Guardian » d'octobre 1948 :

« Le pire serait de servir la vanité de Franco, en lui disant qu'il est indispensable à l'Occident et de lui faire des offres pour renforcer l'armée qui est son instrument de pouvoir. L'intelligence politique des militaires de carrière n'est pas toujours très élevée et il est compréhensible que ceux qui dressent les plans stratégiques recherchent de préférence — comme ils l'ont toujours fait durant des siècles — les possibilités techniques de la Péninsule ibérique. Mais les politiciens professionnels devraient avoir un peu plus de sens de la réalité. »

L'« United Press » écrivait, le 12 février 1950 :

«...Bien que l'armée soit bien instruite et disciplinée, et malgré la réputation de combattant endurci qui accompagne le soldat espagnol, il y a bien peu d'experts militaires en Espagne pour croire que celle-ci pourrait supporter l'attaque énergique d'une armée moderne, ou que les Pyrénées seraient un sérieux obstacle dans la guerre moderne. »

2°) Ce sont les journaux de l'Espagne franquiste, eux-mêmes, qui nous informent qu'il ne faut pas compter sur l'aide de leur pays.

Ils seront neutres, dans un éventuel conflit, que nous voulons épargner au monde.

Citons pêle-mêle :

« En cas de guerre l'Espagne demeurera neutre, car elle est pacifique et maîtresse de ses destinées. Le fait que nous ayons combattu et vaincu le communisme ne signifie aucunement que nous nous porterions aux côtés du bloc occidental en cas de conflit. » (Martin Artajo, octobre 1948).

« Nous traçons notre attitude, une fois de plus : neutres par droit propre ; neutres tant que l'on n'attentera pas, bien entendu, à notre indépendance. Entre temps, nous

le répétons, neutralité. » (« ABC », août 1948).

« Dieu seul sait s'il y aura la guerre avec la Russie ; mais, telle que la chose se présente, il nous semble que cette affaire nous importera bien peu, à nous, Espagnols, n'en déplaise à M. Truman... Nous avons le front occidental de la paix ; le front Madrid-Buenos-Aires. Que les champions de l'Occident arrangent leurs affaires eux-mêmes. » (« La Voz de España », Saint-Sébastien).

« L'Espagne pense toujours à sa troisième neutralité. » (« El Pensamiento Alaves », Vitoria).

« La dernière guerre idéologique que le monde ait connue, fut la Croisade espagnole, à laquelle les puissances démocratiques ne portèrent pas grand intérêt. En quoi pourrait donc nous intéresser la guerre impérialiste qui les préoccupe tant ? La position espagnole devant une conflagration possible serait définie par nous comme une « neutralité armée ». » (« ABC », Madrid).

« On parle beaucoup de l'Espagne, en ce moment, au dehors... Et nous en avons assez... Nous préférons qu'ils nous laissent la paix... Nous devons faire savoir aux puissances que se souvenir de l'Espagne « in extremis » pour que nos gars aillent tout bonnement sur le Rhin ou sur l'Elbe, c'est nous en demander trop. » (« La Voz de España », 24 août 1950).

« Malgré ce que croient certains imbéciles, l'Espagne n'a pas tellement d'intérêt à souscrire des pactes l'obligeant à envoyer des troupes hors de ses frontières. » (« Si », organe de la Garde de Franco, 20 août 1950).

3°) Enfin, on nous dit bien souvent : « Le danger le plus important aujourd'hui pour notre civilisation, c'est le bolchévisme. Il faut augmenter à tout prix les moyens de défense à lui opposer. Rien pour cela ne doit être négligé. Peu nous importe le régime intérieur des pays auxquels cette nécessité nous associe. »

A quoi nous répondons :

La civilisation à laquelle nous sommes attachés doit demeurer également opposée au totalitarisme, qu'il soit bolchévique ou fasciste. Nous sommes partisans de l'épanouissement de l'individu humain dans une harmonie née d'une équitable répartition des richesses entre tous. Nous sommes les adversaires décidés et actifs de toutes les atteintes à la liberté de l'homme, quels que soient les faux principes au nom desquels cette atteinte est portée. Actuellement, le choix proposé dans le monde aux esprits de bonne volonté est : démocratie ou bolchévisme. Et chacun, d'un élan ou peu à peu, choisit la démocratie.

Polluer les eaux de ce grand courant vivifiant par l'adjonction d'états fascistes dans la communauté des nations libres — car l'envoi à Franco d'ambassadeurs ne ferait que précéder son admission au Pacte Atlantique — c'est fausser le sens et la nature du combat. C'est substituer au choix actuel un dilemme redoutable : front fascisto-démocratique ou bolchévisme. Qui garantit alors où iraient, dans une telle hypothèse, les masses ouvrières, déjà misérables sur le plan social et qu'aucun idéal ne soutiendrait plus ? Peu à peu d'ailleurs, les extrêmes, on le sait, l'emportent toujours au sein de coalitions immorales ; le choix deviendrait : fascisme ou bolchévisme (1).

Pour se guérir du choléra, est-il nécessaire de s'innoculer la peste en sachant à l'avance que le médecin lui-même y succombera ?

Faut-il, pour gagner quelques kilomètres carrés de terrain, perdre des centaines de milliers de combattants et, par surcroît, l'enthousiasme de ceux qui restent ?

C'est cet ensemble de raisons qui me fait vous demander de rejeter la proposition de résolution soumise à votre délibération par M. LEGENDRE. (2)

Vous le ferez, non pas dans un esprit d'hispanophobie — comme m'en accusait récemment un journal partisan — mais, au contraire, dans un esprit d'amitié pour le peuple espagnol.

Aujourd'hui, être contre Franco, c'est être fidèle à Lope de VEGA, à CERVANTES, à Blasco IBANEZ, et à ce jeune poète anti-fasciste, fusillé pendant la guerre civile, qui s'appelait Garcia de LORCA.

(1) Un de nos collègues de la commission des Affaires étrangères, d'ailleurs hostile aux conclusions de mon rapport, avait ajouté loyalement un argument en faveur de la thèse que je présente ici en indiquant que l'entrée de l'Espagne dans le camp occidental présenterait aussi un autre danger : la tentation pour l'état-major international, et plus particulièrement pour les Anglais et les Américains, d'abandonner la ligne de défense de l'Elbe, voire celle du Rhin, en faveur de la ligne des Pyrénées, ce qui aboutirait à l'abandon du territoire français.

(2) Cette résolution devait être retirée, au cours du débat par les amis politiques ou les co-signataires de M. LEGENDRE, ce qui a permis à la commission d'adopter, finalement, à l'unanimité les deux premiers paragraphes, et à la majorité de 21 voix contre 20, 2 abstentions et 1 absent, le troisième paragraphe de la résolution suivante :

« La commission des Affaires étrangères, après avoir entendu le rapport défavorable de M. Daniel MAYER sur la proposition de M. LEGENDRE, « tendant à inviter le Gouvernement à renouer immédiatement des relations diplomatiques avec l'Espagne », « enregistre le retrait de cette proposition de résolution, « invite le Gouvernement à ne pas renouer des relations diplomatiques avec l'Espagne franquiste. »